

Secrétariat général  
N° tél. : 01.69.49.76.57  
N/Réf. : NDA/ED/SM

## Arrêté n° 2026/298

**OBJET** : Groupement Régional de Défense Sanitaire des Animaux d'Ile-de-France : désignation de Madame Carole PELLISSON, Sixième Adjoint au Maire pour représenter le Maire en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci.

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres en qualité de propriétaire et détentrice d'animaux est affiliée au Groupement Régional de Défense Sanitaire des Animaux d'Ile-de-France (GRDS),

CONSIDERANT que la Collectivité est représentée au sein de cette Association par le Maire,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Carole PELLISSON, Sixième Adjoint au Maire à l'Environnement et au Bien-être animal, est désignée pour représenter le Maire, au Groupement Régional de Défense des Animaux d'Ile-de-France, lorsque celui-ci est empêché ou absent.

**Article 2** : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise à :

- Madame le Préfète de l'Essonne,
- à l'intéressée.

Fait à Yerres,  
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN